

## **Politique n° 1**

### **Document officiel**

# **Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles**

**Document adopté par le conseil d'administration  
le 21 décembre 2021  
par la résolution n° CA 091 – 2021-12-14**

## Table des matières

1. Référence.....	1
2. Domaine d'application .....	1
3. Principes.....	1
4. Critères limitatifs à l'inscription des élèves pour les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire .....	1
5. Modalités d'opération de l'inscription pour les élèves dans les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.....	2
6. Règles de répartition des élèves dans les écoles.....	3
7. Recours .....	6
Annexe 1 .....	1
Annexe 2.....	1

## **Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles**

### **Année 2022-2023**

Ce projet nous indique l'orientation du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, à l'effet de tenir compte de sa politique de maintien des petites écoles.

#### **1. Référence**

La Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I-13-3).

#### **2. Domaine d'application**

Les présents critères s'adressent aux personnes qui relèvent de la compétence du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

#### **3. Principes**

- 3.1. L'élève fréquente en priorité l'école de son quartier ou de sa paroisse pour le primaire et l'école de son secteur pour le secondaire.
- 3.2. Au moment de l'inscription officielle des élèves, les parents ont le droit de choisir l'école qui répond le mieux à leur préférence; ce choix est cependant assujéti aux critères d'inscription et au mode de répartition des élèves dans les écoles (voir Annexe 2).
- 3.3. Le choix de l'école ne permet pas aux parents ou à l'élève concerné d'exiger le transport si l'école choisie excède les limites prévues par les circuits de distribution des élèves pour le transport.

#### **4. Critères limitatifs à l'inscription des élèves pour les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire**

- 4.1. L'acte d'établissement;
- 4.2. Le nombre maximum d'élèves par groupe comme défini par les conventions collectives;
- 4.3. La capacité d'accueil de l'école;

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

- 4.4. L'application des règles de répartition des places d'élèves dans les écoles;
- 4.5. L'offre de services éducatifs dans les écoles;
- 4.6. Les barrières architecturales existantes;
- 4.7. Le projet éducatif de l'école;
- 4.8. Le réseau de transport scolaire établi sur le territoire du Centre de services scolaire;
- 4.9. La disponibilité des ressources financières subventionnées;
- 4.10. Le Centre de services scolaire permet de sursoir à la présente politique afin de maintien des services éducatifs dans les petites écoles (Politique n° 2);
- 4.11. À moins de raisons exceptionnelles, la demande d'inscription spécifique devra se faire au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année scolaire en cours.

**5. Modalités d'opération de l'inscription pour les élèves dans les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire**

- 5.1. Les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans et du primaire s'inscrivent à l'école de leur secteur de résidence ou à l'école retenue aux fins des services requis (voir Annexe 1).
- 5.2. Les élèves du secondaire s'inscrivent à l'école desservant leur secteur de résidence (voir Annexe 1).
- 5.3. Les élèves dont les besoins identifiés au Plan d'intervention justifient des services éducatifs particuliers (adaptation scolaire) s'inscrivent dans l'école de leur secteur de résidence ou, à défaut des services et après consultation des parents, dans l'école qui, située le plus près de leur secteur de résidence, offre les services pédagogiques répondant aux besoins de l'élève. Le choix de l'école tient compte de l'Acte d'établissement et du Règlement relatif aux normes d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

5.4. Les parents de l'élève ou l'élève majeur ont le droit de choisir une autre école du Centre de services scolaire lorsque la capacité d'accueil de cette école le permet et compte tenu des services éducatifs déterminés pour cette école.

**5.4.1. Ce droit ne s'exerce pas**

- \* s'il amène les parents à exiger les services de transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par le Centre de services scolaire;

**5.4.2. Si ce droit s'exerce**

- \* les parents acceptent d'assumer les frais additionnels de surveillance le midi et le soir dans le cas où ce service s'avère nécessaire pour l'élève inscrit;
- \* les parents doivent prévoir un lieu d'hébergement proche (moins d'un kilomètre) de l'école en cas de fermeture d'urgence;
- \* les parents de l'élève ou l'élève majeur ne pourront bénéficier de l'aide à la pension et/ou au transport à moins d'être classés dans une catégorie éligible selon les normes établies par les règles budgétaires du MEQ.

5.5. La direction de l'école transmet à la direction des Services éducatifs du Centre de services scolaire les fiches d'inscription des élèves qui ont choisi une école autre que celle de leur secteur de résidence.

La direction des Services éducatifs du Centre de services scolaire donne une réponse à ces derniers dans les meilleurs délais possibles.

**6. Règles de répartition des élèves dans les écoles**

6.1. L'organisation pédagogique et l'attribution des places disponibles se font en respectant l'ordre de priorité suivant :

**6.1.1. Les élèves du secteur de résidence**

- \* les élèves du secteur de résidence qui étaient présents dans l'école l'année précédente;

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

- ✘ les élèves nouveaux résidants du secteur et qui n'étaient pas dans l'école l'année précédente;
- ✘ les élèves inscrits dans d'autres écoles en vertu d'un transfert obligatoire et qui demandent un retour à l'école de leur secteur de résidence;
- ✘ les élèves du secteur de résidence qui étaient inscrits en classe spéciale dans d'autres écoles et qui réintègrent une classe régulière;
- ✘ les élèves inscrits dans d'autres écoles en vertu du choix des parents et qui demandent un retour à l'école du secteur de résidence.

**6.1.2. Les élèves d'un autre secteur de résidence**

- ✘ les élèves en provenance d'un autre secteur de résidence, inscrits à l'école en vertu d'un transfert obligatoire et qui demandent pour y demeurer;
- ✘ les élèves en provenance d'un autre secteur de résidence, déjà inscrits à l'école en vertu du choix des parents et qui demandent pour y demeurer;
- ✘ les élèves dont une sœur, un frère ou un autre élève avec qui ils cohabitent fréquente cette école;
- ✘ les élèves qui résident en dehors du secteur de résidence de l'école et dont les parents ont choisi celui-ci au moment de l'inscription.

**6.1.3. Les élèves en provenance d'un autre centre de services scolaire**

- ✘ les élèves qui résident en dehors du secteur du Centre de services scolaire et qui désirent fréquenter une école du Centre de services scolaire.

6.2. Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles (dépassement des moyennes d'élèves par groupe selon les conventions

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

collectives), l'ordre de priorité qui s'applique pour retirer un élève du groupe sera le suivant :

**6.2.1. Les élèves du secteur de résidence**

- × les élèves du secteur de résidence dont les parents ont fait une demande de transfert volontaire dans une école autre que celle de leur secteur de résidence.

**6.2.2. Les élèves en provenance d'un autre centre de services scolaire**

- × les élèves qui résident en dehors du secteur du Centre de services scolaire et qui désirent fréquenter une école du Centre de services scolaire (les élèves extraterritoriaux).

**6.2.3. Les élèves d'un autre secteur de résidence**

- × les élèves qui auraient dû fréquenter l'école de son secteur de résidence, mais qui avaient fait l'objet d'un transfert imposé par le Centre de services scolaire;
- × les élèves d'un autre secteur de résidence qui n'ont jamais fréquenté l'école dans laquelle ils désirent s'inscrire;
- × les élèves d'un autre secteur de résidence gardés le jour chez un résidant du secteur de l'école de son choix;
- × les élèves d'un autre secteur de résidence membre d'une famille dont les enfants ne sont pas tous regroupés dans la même école;
- × les élèves d'un autre secteur de résidence qui fréquentent déjà l'école où ils désirent s'inscrire et qui seraient, s'ils retournaient à l'école de leur secteur de résidence, dans une classe dont le nombre de places-élèves accepté n'atteint pas le nombre de places possibles (moyenne prévue par les conventions collectives).

6.3. Lorsqu'il y a plus d'une école primaire dans le secteur de résidence de l'élève, le choix se fait en tenant compte de la proximité géographique de l'école. Le premier élève retiré sera celui le plus éloigné de l'école dans un rayon concentrique s'éloignant graduellement de celle-ci.

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

S'il y a égalité à cette étape, la préférence sera donnée à l'élève dont la demande justifiée correspond le plus à l'esprit du projet éducatif véhiculé dans l'école souhaitée sinon le choix sera fait au hasard. La direction de l'école est responsable de l'opération.

- 6.4. Dans le but de former un nombre minimal de groupes-classe, les élèves de 2 secteurs de résidence peuvent être regroupés.

## **7. Recours**

Toute situation non prévue à la présente Politique peut faire l'objet d'une demande spécifique présentée à la direction des Services éducatifs pour fins d'analyse qui par la suite la présente au conseil d'administration pour décision.

Une décision rendue sur la base des règles établies dans la présente Politique peut faire l'objet d'une demande de révision de la part des parents de l'élève auprès du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Cette demande des parents de l'élève doit être faite par écrit et exposer brièvement les motifs sur lesquels elle s'appuie. Elle est transmise au secrétaire général du Centre de services scolaire.

Si requis, le secrétaire général doit prêter assistance pour la formulation de cette demande.

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire dispose de la demande dans les 45 jours suivant sa réception.

Il peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations.

Dans l'examen de la demande, les intéressés doivent avoir l'occasion de présenter leurs observations.



## Désignation de l'école selon le secteur de résidence

### Année scolaire 2022-2023

Secteur de résidence	École
<b>Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> cycle Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École Litalien École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Éloi</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École L'Envol École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Sainte-Françoise</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École Rayons-de-Soleil École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Mathieu-de-Rieux</b> Préscolaire Primaire 2 <sup>e</sup> cycle Primaire 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École De la Joie École de la Joie École de l'Oiseau-Chanteur École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Simon</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 3 <sup>e</sup> cycle Primaire 2 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École De la Joie École de l'Oiseau-Chanteur École de la Joie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Jean-de-Dieu</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École April École Sainte-Marie École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
<b>Saint-Médard</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École April École Sainte-Marie École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Cyprien</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de Saint-Cyprien École de Saint-Cyprien École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Clément</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de Saint-Clément École de Saint-Clément École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Sainte-Rita</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de Saint-Cyprien École Sainte-Rita École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano)</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Gérard-Collin École Gérard-Collin École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Louis-du-Hal Hal</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Georges-Gauvin École Georges-Gauvin École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Honoré-de-Témiscouata</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École des Moussaillons École des Moussaillons École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
<p><b>Saint-Elzéar-de-Témiscouata</b></p> <p>Préscolaire                      Primaire 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> cycle                      Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle                      Formation générale des adultes                      Formation professionnelle</p>	<p>École des Moussaillons                      École des Parchemins                      École secondaire de Cabano                      Dans l'un des centres où l'option est offerte                      Dans l'un des centres où l'option est offerte</p>
<p><b>Saint-Michel-du-Squatec</b></p> <p>Préscolaire                      Primaire 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle                      Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle                      Formation générale des adultes                      Formation professionnelle</p>	<p>École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, La Source                      École primaire de la Vallée-des-Lacs                      École secondaire de la Vallée-des-Lacs                      Dans l'un des centres où l'option est offerte                      Dans l'un des centres où l'option est offerte</p>
<p><b>Lac-des-Aigles</b></p> <p>Préscolaire                      Primaire 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle                      Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle                      Formation générale des adultes                      Formation professionnelle</p>	<p>École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, La Source                      École de l'Étincelle                      École secondaire de la Vallée-des-Lacs                      Dans l'un des centres où l'option est offerte                      Dans l'un des centres où l'option est offerte</p>
<p><b>Biencourt</b></p> <p>Préscolaire                      Primaire 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle                      Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle                      Formation générale des adultes                      Formation professionnelle</p>	<p>École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, La Source                      École de la Source                      École secondaire de la Vallée-des-Lacs                      Dans l'un des centres où l'option est offerte                      Dans l'un des centres où l'option est offerte</p>
<p><b>Saint-Guy</b></p> <p>Préscolaire                      Primaire 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle                      Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle                      Formation générale des adultes                      Formation professionnelle</p>	<p>École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, La Source                      École de l'Étincelle                      École secondaire de la Vallée-des-Lacs                      Dans l'un des centres où l'option est offerte                      Dans l'un des centres où l'option est offerte</p>
<p><b>Dégelis</b></p> <p>Préscolaire                      Primaire 1<sup>er</sup> cycle                      Primaire 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle                      Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle                      Formation générale des adultes                      Formation professionnelle</p>	<p>École de la Farandole/École Saint-Pierre                      École Saint-Pierre et Desbiens                      École Desbiens                      École secondaire de Dégelis                      Dans l'un des centres où l'option est offerte                      Dans l'un des centres où l'option est offerte</p>
<p><b>Lejeune</b></p> <p>Préscolaire                      Primaire 1<sup>er</sup> cycle                      Primaire 2<sup>e</sup> cycle                      Primaire 3<sup>e</sup> cycle                      Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle                      Formation générale des adultes                      Formation professionnelle</p>	<p>École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin                      École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin                      École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin                      École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin                      École secondaire de Dégelis                      Dans l'un des centres où l'option est offerte                      Dans l'un des centres où l'option est offerte</p>

## Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
<b>Auclair</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> cycle Primaire 2 <sup>e</sup> cycle Primaire 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Lots-Renversés</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> cycle Primaire 2 <sup>e</sup> cycle Primaire 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Juste-du-Lac</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> cycle Primaire 2 <sup>e</sup> cycle Primaire 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Témiscouata-sur-le-Lac (Notre-Dame-du-Lac)</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Notre-Dame École Notre-Dame École secondaire de Dégelis ou de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Eusèbe</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-Eusèbe ou Beaucourt École de Saint-Eusèbe École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Packington</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-Eusèbe ou Beaucourt École Beaucourt École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Jean-de-la-Lande</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Farandole ou Saint-Pierre ou Beaucourt École Beaucourt École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

## Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
<b>Sully</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> cycle Primaire 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-David École Saint-David École Marie-Reine-des-Coeurs École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Éleuthère</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-Joseph École Saint-Joseph École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Athanase</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-Joseph École des Verts-Sommets École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Estcourt</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> cycle Primaire 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-David École de Saint-David École Marie-Reine-des-Coeurs École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Rivière-Bleue</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Notre-Dame-de-Grâces École Notre-Dame-de-Grâces École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
<b>Saint-Marc-du-Lac-Long</b> Préscolaire Primaire 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Notre-Dame-de-Grâces École Saint-Marc École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

1<sup>re</sup> demande   
Renouvellement

**Retourner à Nathalie Malenfant avant le 1<sup>er</sup> mars  
par courriel : [malenfantn@csfl.qc.ca](mailto:malenfantn@csfl.qc.ca)**

## Demande d'inscription spécifique Année scolaire 2022-2023

À remplir par les parents qui désirent un changement d'école pour leur enfant

Identification de l'enfant : _____	
Date de naissance : _____ / _____ / _____ Année Mois Jour	No fiche : _____
Identification des parents : _____	
Adresse principale de l'élève: _____	
_____	Code postal : _____ Téléphone : _____
Ordre d'enseignement : Préscolaire <input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/>	
Adresse électronique (Obligatoire pour y recevoir la réponse) : _____	
Niveau scolaire en 2021-2022: _____	Niveau scolaire en 2022-2023 : _____
École du <b>secteur de résidence</b> à l'inscription : _____	
École <b>souhaitée</b> pour l'année <b>2022-2023</b> : _____	

Description (raisons motivant votre demande) :	
<input type="checkbox"/> Je confirme avoir inscrit les informations demandées dans le présent formulaire et j'accepte de les transmettre au Centre de services scolaire.	_____
<input type="checkbox"/> J'accepte que l'on traite cette demande en toute connaissance de l'absence de ma signature et qu'en cochant cette case, je donne mon approbation.	<b>Date</b>

Retourner à Nathalie Malenfant avant le 1<sup>er</sup> mars  
par courriel : [malenfantn@csfl.qc.ca](mailto:malenfantn@csfl.qc.ca)

## Demande d'inscription spécifique Année scolaire 2022-2023

À remplir par les parents qui désirent un changement d'école pour leur enfant

J'assumerai le transport de mon enfant :

	Oui	Non
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans le cas où le service du transport est possible jusqu'à l'école choisie, et ce, sans ajout de kilométrage pour le circuit concerné, je souhaiterais alors que mon enfant puisse bénéficier du transport scolaire :

	Oui	Non	À partir de l'adresse suivante (si autre que celle de la maison pour les élèves du préscolaire et du primaire seulement)
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Midi (si applicable)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

- Je comprends que si mon enfant est inscrit dans une école en inscription spécifique et fréquente le service de garde de l'école sur l'heure du midi, la tarification du service de garde s'appliquera (5,50 \$/midi). Si votre enfant fréquente le service de garde à d'autres moments de la journée, la tarification régulière du service de garde s'appliquera.

Informations supplémentaires :